

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMAZAN**

Le 5 décembre 2024 à 19h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 25/11/2024

Présents : 9 / 12 : Mme CAPELLI Aurélie, M DIJON Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent,
M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme CREPEL Christine, M. LOUCHE Robin, Mme COLLOMB Valérie

Absents : 3 / 12 : Mme GAFFET Muriel, Mme STEEMERS Pascale, M. CROUZET André

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été nommé secrétaire : M. SENOT Laurent

Nombre de votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**FINANCES
DECISION MODIFICATIVE 2**

Vu le Code des collectivités Territoriales
Compte tenu des besoins d'ajustements de crédits en cette fin d'année,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide,
D'établir la décision modificative suivante

Chapitre / compte	Dépenses	Recettes
014 / 74119	+ 390.00	
014 / 7391111	+ 15.00	
011 / 6042	- 405.00	
Total	0.00	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, LOUIS DONNET

